

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2024-2025

17 FÉVRIER 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION¹

VISANT À ASSURER UN MEILLEUR DÉPLOIEMENT DES DISPOSITIFS DE
VALORISATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

PAR M. VINCENT CRAMPONT

¹ Voir doc. 14 (2024-2025) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation des développements de la proposition de résolution par Mme Valérie Dejardin, co-auteure	3
2	Discussion	6
3	Vote et confiance.....	11

Mesdames et Messieurs,

Votre commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires a examiné, au cours de sa réunion du 17 février 2025, la proposition de résolution visant à assurer un meilleur déploiement des dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience, déposée par Mme Dejardin, M. Lepine, Mme Agic, M. Sahli, Mme Tillieux, M. Fontaine, M. Collignon et M. Witsel (doc. 14 (2024-2025) n° 1).²

1 Présentation des développements de la proposition de résolution par Mme Valérie Dejardin, co-auteure

Mme Dejardin fait valoir l'importance de la proposition de résolution visant à assurer un meilleur déploiement des dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience dès lors qu'elle cherche à simplifier, à faciliter et qu'elle constitue un outil de développement économique et d'émancipation personnelle essentiel avec l'objectif de l'intégration sur le marché de l'emploi, de l'évolution professionnelle, de la réorientation ou d'un projet spécifique.

La valorisation des acquis de l'expérience (VAE) constitue une voie d'accès à l'ensemble des grades académiques et certificats ou à la validation de crédits ECTS. Autrement dit, il s'agit d'un dispositif permettant à des adultes ne disposant pas des diplômes requis d'intégrer une formation grâce à l'expérience acquise sur le terrain.

Parmi les témoignages de personnes souhaitant s'inscrire dans une procédure de valorisation des acquis de l'expérience que l'on peut facilement retrouver sur certains sites d'informations des établissements, la députée cite le cas d'une infirmière brevetée en salle d'opération ayant 17 ans d'expérience et qui souhaiterait suivre un master en soins infirmiers. Il s'agit aussi d'une personne ayant travaillé 16

² Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Gardier (Président), M. Evrard, M. Palermo, Mme Bluge
- M. Crampon, M. Lepine, Mme Dejardin
- M. Bastin (en remplacement de M. Blondel), M. Resinelli, Mme Jacqmin
- M. Daube
- M. El Hajjaji

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Fiévet, membre du Parlement
- Mme Degryse, Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones
- M. Meeus, conseiller de Mme la ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones Degryse
- Mme Moray, collaboratrice du groupe MR
- M. Ameloot, collaborateur du groupe PS
- Mme Cabolet, collaboratrice du groupe PS
- Mme Mallia, secrétaire politique du groupe Les Engagés
- Mme Bultez, collaboratrice du groupe Les Engagés

ans dans la grande distribution, dont 15 années en tant que responsable de rayon et un an en tant qu'adjoint gérant qui souhaiterait obtenir un diplôme de management. Il y a aussi le cas d'une assistante d'accueil maternelle depuis plusieurs années qui souhaiterait se lancer dans un bachelier en accueil et éducation du jeune enfant. Enfin, Mme Dejardin cite le cas d'un éducateur spécialisé et chargé de direction souhaitant entreprendre un master en éducation en Haute École via la valorisation de son expérience.

Mme Dejardin souligne qu'il s'agit souvent de travailleurs qui lorsqu'ils étaient plus jeunes n'ont pas eu l'opportunité de se lancer dans des études supérieures ou n'étaient pas prêts à poser un choix pour des études en particulier. Des années plus tard, pour avancer dans leur carrière professionnelle, afin d'évoluer, ils décident courageusement de s'investir dans des formations. Comme les témoignages le montrent, il s'agit par ailleurs de secteurs touchés par des pénuries, à l'instar de la santé publique et de l'éducation.

Au regard de son potentiel, la députée ne peut que regretter que ce point soit absent de la déclaration de politique communautaire. Pour le PS, le rôle de la valorisation des acquis de l'expérience sera d'autant plus important dans les prochaines années, compte tenu de la rapide évolution du marché du travail en lien avec l'avènement de l'intelligence artificielle ou avec la transition écologique et sociale.

Aujourd'hui, la VAE n'est pas suffisamment exploitée. De nombreuses améliorations pourraient être apportées comme en témoigne notamment la journée d'échanges ayant eu lieu à l'ARES à destination des conseillers académiques.

En ce sens, le texte qui est déposé ce jour apporte son lot d'améliorations. L'accès à une information claire constitue un premier défi. Pour y parvenir, un travail préalable d'harmonisation des procédures doit être entrepris. Aujourd'hui, la disparité des pratiques nuit à la lisibilité du système. Selon les établissements, voire selon les facultés, le formulaire d'inscription et/ou le référentiel des liens entre les compétences professionnelles et académiques diffèrent. Dans ce contexte, il est compliqué pour les personnes souhaitant entreprendre les procédures de s'y retrouver et il est difficile, voire impossible, pour un acteur autre que l'établissement de fournir une information précise.

Afin d'améliorer l'information, il est donc nécessaire :

- de mettre en place un formulaire unique, commun à toutes les institutions pour introduire une demande de valorisation des acquis de l'expérience ;
- de développer et de diffuser des supports informatifs à destination des publics concernés ;

- de créer un groupe de travail chapeauté par l'ARES et reprenant les personnes en contact avec les candidats à la VAE chargé de confectionner un guide reprenant un référentiel de compétences mobilisables dans le cadre d'une valorisation de l'expérience par les conseillers VAE ainsi que par les candidats.

Outre le fait que ce travail d'harmonisation et de clarification préalable permettra de lutter contre de potentielles inégalités de traitement, cela favorisera la communication vers les potentiels intéressés et renforcera les partenariats avec les acteurs de formation (tels qu'Actiris, le Forem, les Cités des métiers...). Il permettra par ailleurs au public de mieux cerner ce qui leur est demandé dans le cadre de la constitution de leur dossier et d'éviter ainsi les refus de dossiers. Cela aura dès lors un impact positif sur la charge de travail des équipes des cellules VAE.

Pour Mme Dejardin, le second défi auquel l'enseignement supérieur doit faire face afin d'améliorer les dispositifs de valorisation de l'expérience est l'adaptation au public spécifique que la VAE vise. Les personnes s'inscrivant dans ce dispositif ont souvent une activité professionnelle. Ils ont un âge moyen plus élevé et ont souvent une vie de famille. Par ailleurs, selon un rapport de l'ULB, il s'avère qu'ils ont plus de difficultés avec les compétences propres au milieu académique (compétences langagières, méthodologiques...).

Il y a dès lors lieu de veiller à une offre d'enseignement en horaire décalé et ou hybride suffisante et déployée sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mme la députée ajoute qu'il serait pertinent d'évaluer la possibilité d'étendre la mise en place d'aménagements raisonnables pour les adultes en reprise d'études ayant une activité professionnelle. À ce titre, il serait opportun d'analyser ce qui est déjà mis en place dans certains établissements pour les étudiants ayant des profils spécifiques tels que les étudiants aidants-proches, les étudiantes enceintes ou les futurs/jeunes parents.

Pour éviter les abandons et favoriser la réussite de leurs formations, l'accompagnement des candidats est indispensable dans l'introduction du dossier, mais aussi durant les études.

La mise en place d'une politique ambitieuse en la matière ne pourra se faire sans des moyens spécifiques dédiés. C'est pourquoi Mme Dejardin plaide pour la nomination de « conseillers VAE » au sein des établissements afin qu'ils puissent remplir leur mission d'accompagnement et de soutien des candidats pour la constitution de leur dossier et l'accompagnement durant leur parcours académique.

Enfin, à côté de ce personnel dédié, d'autres mesures s'avèrent pertinentes pour piloter la VAE. Tout d'abord, il semble impératif de disposer de données sur la VAE

pour analyser les évolutions. Ensuite, il semble important de créer des espaces d'échanges entre les personnes en charge de cette matière.

En conclusion, Mme Dejardin espère pouvoir compter sur le soutien de ses collègues à l'égard du texte examiné ce jour.

2 Discussion

Mme Bluge, au nom du groupe MR, indique qu'elle a bien pris connaissance de la présente proposition de résolution visant à améliorer le déploiement des dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience (VAE), un processus qui permet aux individus d'accéder à des diplômes ou des crédits académiques en fonction de leur expérience professionnelle. À ce titre, après avoir pu en bénéficier personnellement, elle reconnaît un double intérêt à l'égard des VAE pour l'obtention d'un diplôme ainsi que pour la valorisation professionnelle des personnes de terrain.

Cependant, si la proposition de résolution à l'examen s'inscrit dans une philosophie positive concernant la VAE, elle se heurte à un obstacle majeur, à savoir le manque d'objectivation. Mme Bluge voudrait dès lors comprendre les fondements de cette proposition et elle invite les auteurs à préciser en quoi ils éprouvent un besoin réel de légiférer en la matière alors que le système actuel semble fonctionner. Elle aimerait connaître le nombre de personnes concernées chaque année, le coût actuel de la VAE et celui qu'aurait l'ensemble de la proposition, sachant qu'on y parle d'engagement de personnel et de nominations au sein des établissements.

La députée ajoute que de nombreux dispositifs sont déjà opérationnels, notamment la présence de conseillers VAE dans les établissements et les programmes de VAE soutenus par le Fonds social européen (FSE+). Par conséquent, elle voudrait cerner les apports du texte, car certaines propositions de la résolution s'avèrent redondantes par rapport à ce qui existe déjà.

Mme Bluge insiste également sur la défense de l'autonomie des établissements d'enseignement afin de leur laisser le soin de déterminer le type de profil qui correspond à leurs formations. De plus, pour garantir l'équité pour les étudiants, elle estime qu'il convient pour la VAE d'établir des critères communs en collaboration avec le Service public de l'Emploi (SPE), en se basant sur leurs bilans de compétences. Ces mesures s'inscrivent d'ailleurs dans les objectifs des projets FSE+ relatifs à la VAE développés par les universités.

Vu le mode de financement de l'enseignement supérieur et l'état des finances de la FWB, il ne semble pas possible, en ce moment, de financer tout ce que les auteurs de la présente proposition demandent, à l'image de la nomination de conseillers VAE supplémentaires au sein des établissements.

En revanche, Mme Bluge souscrit pleinement à l'ensemble des initiatives visant à mieux informer les publics concernés, comme la mise en place de journées d'informations en partenariat avec Actiris, le Forem et tout autre acteur concerné. Tout comme elle souscrit à la volonté de simplification administrative (ex. formulaire unique pour l'introduction des demandes de VAE).

Pour toutes ces raisons et sans rejeter la possibilité de revenir ultérieurement avec une proposition, avec son groupe, la députée votera contre le texte à l'examen, non pas parce qu'elle ne souscrit pas à ses principes, mais parce qu'il manque d'objectivation.

M. El Hajjaji estime que si les uns et les autres se rejoignent sur les objectifs, la question des moyens ne peut pas être un blocage. En effet, chacun peut reconnaître la nécessité de pouvoir progresser dans les apprentissages tout au long de la vie et la VAE le permet.

À l'instar de la députée Bluge, l'orateur indique qu'il a également fait appel à la VAE dans le cadre d'un master, ce qui lui a été profitable et ce dont il a été très heureux.

En pratique, la VAE, c'est vouloir rencontrer les objectifs du gouvernement de favoriser la remise à l'emploi, mais en travaillant sur un des éléments fondamentaux qui permet d'avoir accès à cet emploi. La VAE garantit une meilleure insertion dans le marché du travail au niveau des apprentissages. Enfin, elle favorise le développement des compétences par rapport aux transformations profondes de notre société. Puisqu'un diplôme n'est pas toujours suffisant pour pouvoir accéder au monde du travail, l'enrichir d'expériences professionnelles ou éducatives peut aider à l'emploi.

Sur les constats, le député El Hajjaji se dit effaré de l'absence de données. En outre, s'il veut bien reconnaître l'autonomie des établissements, il considère qu'ils doivent quand même rester dans le cadre du fonctionnement organisé par la FWB.

Au nom du groupe ECOLO, le député estime que la VAE représente un outil et un levier essentiels d'égalité. Elle permet d'intégrer la diversité ainsi qu'une forme de fluidité dans les parcours de vie. Dès lors qu'elle favorise la mobilité des gens, il ne comprend pas que la majorité refuse la VAE qui rencontre pourtant les objectifs de la déclaration de politique communautaire et que le gouvernement fédéral prône une remise à l'emploi.

Pour M. El Hajjaji, le refus de soutenir la proposition de résolution pose la question de la capacité à être à la hauteur des enjeux qui sont face à nous. Il clôt son intervention par un proverbe arabe en ces termes : « celui qui veut faire quelque chose trouve un moyen, celui qui ne veut rien faire trouve une excuse ». En

conséquence, il souhaite que les membres de la commission puissent trouver tous ensemble des moyens pour avancer sur ce dossier.

M. Daube, pour le groupe PTB, part du principe que l'enseignement supérieur doit être accessible à chaque personne qui souhaite y entrer tout en étant la mieux accompagnée possible.

En ce sens, le député va soutenir le texte déposé, car il poursuit de tels objectifs. Il salue aussi la volonté de prendre en compte les parcours et les vécus particuliers des personnes qui reprennent des études après un certain parcours de vie, ce qui n'est pas toujours un choix évident et qui mérite le respect.

M. Daube insiste sur un élément important du texte. Si on veut que chacun ait réellement sa chance, que ce soit via une reprise d'étude en VAE ou dans un parcours classique de l'enseignement supérieur, ce dernier doit être bien financé sous peine que les belles intentions ne restent lettre morte.

Or, si la majorité actuelle s'est engagée à le refinancer, aucun euro nouveau n'est visible à ce jour et pire encore, 6,5 millions d'euros ont été d'ores et déjà été retirés de l'enveloppe. En conséquence, le discours qui affirme qu'il n'y a pas assez d'argent pour aider les personnes qui veulent prendre un parcours en VAE n'est qu'une manière de se moquer de celles-ci. En résumé, chacun et chacune doit avoir sa chance et pourtant, l'enseignement supérieur est occupé à craquer, car il est structurellement sous-financé.

M. le député n'apprécie pas que la majorité revendique un manque de moyens disponibles alors qu'au niveau fédéral, l'austérité est pratiquée partout sans que les grandes fortunes et les grandes multinationales ne soient pourtant sollicitées en vue d'un refinancement de l'enseignement supérieur.

M. Resinelli retoque que l'absence d'argent est bien réelle et qu'il n'y a pas de solution simpliste.

Pour lui, la VAE fonctionne puisque deux collègues l'ont mise en évidence à titre personnel. De plus, si des améliorations sont encore possibles, le député, au nom du groupe Les Engagés, se dit disponible pour retravailler ce dossier et objectiver les données.

La VAE est un outil essentiel pour permettre à chacun d'accéder aux études supérieures en tenant compte de son parcours, qu'il soit professionnel ou personnel. C'est une démarche qui est pleinement soutenue et pour laquelle le député reconnaît un rôle clé dans la formation tout au long de la vie.

Cela étant dit, après avoir analysé cette proposition de résolution, M. Resinelli estime qu'elle n'apporte pas de véritable avancée et qu'elle pose plusieurs difficultés,

tant sur le fond que sur les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. En outre, plusieurs mesures proposées existent déjà.

Les conseillers VAE sont déjà présents dans les établissements, tout comme des référents facultaires. Un forum dédié à la VAE se réunit deux fois par an pour échanger les bonnes pratiques et améliorer le dispositif. Faire mieux est certes possible, mais imposer des structures supplémentaires ne semble pas être la meilleure approche.

Ensuite, certaines demandes impliquent une charge administrative et budgétaire importante, sans garantie d'efficacité. La dotation de l'ARES a été réduite de 21 %, et lui confier de nouvelles missions dans ce contexte poserait un réel problème alors qu'elle fournit déjà des efforts qui méritent d'être salués. Il en va de même pour l'idée d'un formulaire unique de demande de VAE qui semble difficile à appliquer tant les parcours des candidats sont variés.

Par ailleurs, la proposition oublie un point essentiel puisque la VAE ne concerne pas uniquement l'enseignement supérieur. Elle est également au cœur de l'enseignement de promotion sociale, qui répond déjà aux besoins des adultes en reprise d'études, avec des dispositifs adaptés. Toute réforme sur ce sujet devrait donc être pensée de manière plus globale, en lien avec ces autres formes d'enseignement. À ce sujet, le député ajoute que le terme employé dans le texte « aménagements raisonnables » est quelque peu malvenu puisqu'il définit précisément les aménagements à mettre en place dans le cadre du décret de l'enseignement inclusif.

Le député note que certaines propositions sont intéressantes, mais elles ne relèvent pas directement de la VAE. Par exemple, l'accessibilité des études en horaire décalé ou hybride est un enjeu réel, mais qui dépasse largement le cadre de la valorisation des acquis de l'expérience. Il en va de même pour les partenariats avec Actiris ou le Forem qui existent déjà et qui doivent surtout être encouragés par les établissements eux-mêmes.

Enfin, cette proposition, bien que portée par de bonnes intentions, ne constitue pas une réponse adaptée aux défis de la VAE. Plutôt que d'ajouter des obligations administratives ou de surcharger l'ARES et les établissements, il faut travailler sur des solutions pragmatiques et concertées en tenant compte des réalités de terrain et objectives.

C'est pourquoi, en l'état, M. Resinelli ne soutiendra pas cette proposition de résolution.

Mme Dejardin tient à remercier ses collègues tout en souhaitant réagir aux diverses interventions.

Elle fait part de son expérience personnelle négative de la VAE et le texte déposé tient compte de diverses remontées du terrain qui lui ont été faites par des professionnels face à un certain manque d'égalité entre les personnes sollicitant la VAE. Elle confirme le réel besoin de clarté et d'uniformité dans les procédures pour quiconque souhaite faire appel à la VAE.

Elle entend la volonté de certains de garantir l'autonomie des institutions de l'enseignement supérieur et elle répond que les mesures proposées se veulent incitatives et non coercitives. Par rapport au financement, la demande porte sur des moyens spécifiques et non sur un financement supplémentaire. Derrière cela, il y a la volonté de permettre une émancipation personnelle ainsi qu'une évolution sociale et économique pour les citoyennes et les citoyens.

Mme Dejardin réplique également que la proposition ne vise pas à apporter des changements sur le plan législatif, mais de la clarté et de la simplification pour les bénéficiaires et pour les établissements. Par ailleurs, elle relève à nouveau le manque de données et de chiffres qui justifie donc la demande évoquée dans la proposition de résolution. Enfin, concernant les conseillers à la VAE, il faut pouvoir recentrer leurs missions.

Mme la députée observe que chaque groupe reconnaît l'importance de la thématique et elle invite à prendre de la hauteur en se mettant autour de la table pour reformuler une proposition à partir du texte déposé en tenant compte des différentes remarques dans l'intérêt de tous en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. El Hajjaji souhaite aller dans le même sens en insistant sur la nécessité de pouvoir s'approprier le contenu. À ce stade, il constate plusieurs incohérences dans les arguments de la majorité tout en ne voyant pas ce qui empêcherait d'aller vers une discussion collective qui permettrait d'aboutir à un texte commun.

Il déplore clairement que la VAE puisse, à ce jour, être acceptée dans certains établissements et être refusée dans d'autres alors que la demande initiale est identique. Il faut donc s'assurer que le fondement même du processus soit respecté, à savoir le principe d'égalité entre les demandeurs.

Mme Bluge insiste sur sa demande d'objectivation du fonctionnement actuel de la VAE et des moyens demandés dans la proposition de résolution. Il ne s'agit pas d'évoquer l'absence de moyens budgétaires, mais de s'interroger sur le coût des mesures proposées.

Ensuite, à partir du moment où un établissement établit un curriculum de formation A et un autre, de formation B pour atteindre à la fin le même diplôme, les VAE acceptées peuvent être différentes parce que ce qui est au sein du programme d'études est différent d'un établissement à un autre. Puisque les curriculums de formation sont libres, on ne peut pas imposer à tous les établissements d'accepter

tous les étudiants sur les mêmes critères. Cela relève de l'autonomie des établissements.

Mme Dejardin sollicite un vote éventuel sur la possibilité que le texte initial puisse être retravaillé de concert.

En réaction, **M. le président** comprend la logique de la députée, mais il dit ne pas ressentir un tel souhait au sein de la commission.

Mme la ministre-présidente entend la demande de réaction qui est réclamée par M. El Hajjaji, mais elle ne souhaite pas intervenir dans le travail parlementaire.

3 Vote et confiance

La proposition de résolution visant à assurer un meilleur déploiement des dispositifs de valorisation des acquis de l'expérience (Doc. 14 (2024-2025) n° 1), est rejetée par 8 voix contre 5.

La confiance est accordée au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le rapporteur,

M. Vincent Crampont

Le président,

M. Charles Gardier